

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-JEANNE-D'ARC

Le 04 mai 2015 avait lieu une réunion ordinaire du conseil municipal tenue à 20h00 au Centre municipal.

Étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Yvan Pilote, maire, les conseillers : Jules Bernier, François Théberge, Michel Gagnon, Martin Hudon et Berthold Allard. Était absent monsieur Michel Roberge, conseiller. Régis Martin, secrétaire-trésorier était aussi présent.

15.05.64 *ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR*

Il est proposé par monsieur François Théberge
et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'y inscrire de nouveaux items jusqu'à épuisement de l'ordre du jour.

15.05.65 *PROCÈS-VERBAL*

ATTENDU que le conseil municipal a déjà pris connaissance du procès-verbal du 13 avril 2015;

Il est proposé par monsieur Jules Bernier
et résolu unanimement :

Qu'il y ait dispense de lecture du procès-verbal du 13 avril 2015.

15.05.66 *ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL*

Il est proposé par monsieur Berthold Allard
et résolu unanimement :

Que le procès-verbal de la réunion du 13 avril 2015 soit adopté sans amendement.

15.05.67 *COMPTES*

Il est proposé par monsieur Martin Hudon
et résolu unanimement :

Que la liste de comptes numéro 4, avril 2015, au montant total de 124,480.63 \$ est acceptée démontrant une liste des comptes payés au montant de 10227.21 \$ après correction, une liste des salaires payés au montant de 20,080.47 \$, une liste des comptes à payer au montant de 94,172.95 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à payer les comptes.

** *CORRESPONDANCE*

Monsieur le maire procède à la lecture de la liste de la correspondance et aucun sujet fait l'objet d'une résolution.

** *FIN DE LA CORRSPONDANCE*

15.05.68 *VACANCES DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER*

Il est proposé par monsieur Berthold Allard
Er résolu unanimement :

D'approuver la période de vacances de trois semaines du 13 au 31 juillet 2015 pour le directeur général et secrétaire-trésorier.

15.05.69 *HORAIRE D'ÉTÉ 2015 POUR LE BUREAU MUNICIPAL*

Il est proposé par monsieur Jules Bernier
Et résolu unanimement :

D'adopter un horaire d'été pour le bureau municipal du 01 juin jusqu'à la Fête du travail afin que le bureau soit fermé le vendredi après-midi.

15.05.70 *AFFICHES TOURISTIQUES jonction rue Principale et Route 169*

Il est proposé par monsieur François Théberge
et résolu unanimement :

De refaire les affiches du vieux moulin, du pont couvert et du lettrage sur le panneau publicitaire à la jonction de la rue Principale et de la Route 169 et de retenir les services de Lettrage Expert de Dolbeau-Mistassini pour le montant de 1219.56 \$ plus taxes et 120 \$ pour l'installation.

15.05.71 *VENTE DU LOT 29-76, rang 5, canton Dolbeau à monsieur David Lavoie*

Il est proposé par monsieur Martin Hudon
et résolu unanimement :

Que la Municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc accepte de vendre à monsieur David Lavoie et madame Marie-Eve Fortin d'Alma un terrain désigné comme étant le lot 29-76, rang 5, du cadastre officiel du canton Dolbeau. Ledit terrain mesure 7,62 mètres de large sur 30,00 mètres de profondeur, ayant une superficie de 228.61 mètres carrés.

Que ladite vente est effectuée de gré à gré et consentie pour un montant de 1104,18 \$, soit 4.83 \$ le mètre carré, tarif fixé par la résolution numéro 07.03.45. La présente vente est sujette au paiement des taxes fédérale et provinciale à être appliquées sur le montant de la vente.

Que M. le maire ou le maire-suppléant et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer l'acte de vente à intervenir ultérieurement.

15.05.72 *PROJET FONDS JEUNESSE CDJL*

Il est proposé par monsieur Michel Gagnon
Et résolu unanimement :

De transmettre au Fonds jeunesse CDJL une lettre d'intention afin de participer à la 2^e édition de son programme pour appuyer le développement des collections jeunesse des bibliothèques rurales québécoises et avoir la possibilité d'obtenir un don de 1000 \$ pour l'achat de livres jeunesse imprimés de langues française.

D'autoriser madame Antonyne St-Pierre, responsable de la bibliothèque, à présenter la lettre d'intention.

15.05.73 *MTQ – BALAYAGE DE LA RUE PRINCIPALE*

Il est proposé par monsieur Jules Bernier
et résolu unanimement :

D'accepter le balayage de la rue Principale sous entretien par le ministère des Transports du Québec et de réclamer les coûts du balayage au dit ministère tel qu'autorisé par le numéro d'ordre 6808GB20.

15.05.74 *MRC MARIA-CHAPDELAINÉ – Projet de travaux majeurs sur le chemin Chute-blanche pour la véloroute*

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a pas de budget de prévu pour 2015 afin de réaliser des travaux majeurs sur le chemin Chute-blanche pour améliorer la qualité de roulement pour la véloroute.

Il est proposé par monsieur François Théberge
et résolu unanimement :

De confirmer à la MRC de Maria-Chapdelaine que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc ne réalisera pas de travaux majeurs pour l'amélioration du chemin Chute-blanche en 2015.

15.05.75 *OBJETS DE PROMOTION À VENDRE AU VIEUX-MOULIN*

Il est proposé par monsieur Martin Hudon
et résolu unanimement :

De faire produire une série de 4 objets de promotion à être vendus au Vieux-moulin pendant la saison touristique à l'effigie du Vieux-Moulin et du Pont couvert qui se détaille comme suit :

- 48 tasses à café avec double effigie;
- 175 mousquetons porte-clés;
- 100 lanières de cou avec double effigie;
- 300 stylos.

Marchandises et impression fournies par Imprimerie Dolbeau pour un montant d'environ 1 282 \$ plus taxes.

15.05.76 *FINANCEMENT PERMANENT RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 188-2015*

ATTENDU que pour un financement de moins de 100 000 \$ la municipalité peut financer directement avec son institution financière sans les services du financement municipal du ministère des Affaires municipales;

Il est proposé par monsieur Berthold Allard
et résolu unanimement :

Que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc finance le règlement d'emprunt numéro 188-2015 au montant de 56 720 \$ à la Caisse Desjardins du Nord du Lac-Saint-Jean.

Que le taux d'intérêt est fixé pour 5 ans à 3.82% par année. Les intérêts sont payables semestriellement et le capital annuellement.

Que le secrétaire-trésorier est autorisé à signer les documents relatifs au financement du règlement d'emprunt numéro 188-2015.

15.05.77 *ORIENTATION PRÉLIMINAIRE DE LA CPTAQ – Demande à portée collective (dossier îlots déstructurés)*

Il est proposé par monsieur Michel Gagnon
et résolu unanimement :

Que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc accepte l'orientation préliminaire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, numéro de dossier 376046, concernant la demande à portée collective, dossier îlots déstructurés.

15.05.78 *TRAITEMENT DE SCELLEMENT DE FISSURES POUR
LE PAVAGE DE LA ROUTE DES COLLARD*

CONSIDÉRANT que la route des Collard sert également pour la Véloroute;

CONSIDÉRANT que des fissures dans le pavage sont un risque pour les cyclistes;

CONSIDÉRANT qu'un traitement de scellement de fissures augmente la durée de vie du pavage et par le fait même la sécurité des cyclistes;

Il est proposé par monsieur Martin Hudon
et résolu unanimement :

De procéder au traitement de scellement de fissures du pavage sur la route des Collard et de confier les travaux à Pavage Régional de Sainte-Jeanne-d'Arc pour la somme de 3 800 \$ plus taxes.

15.05.79 *ROUTE 169 – POUDRERIE HIVERNALE ET
DÉBOISEMENT*

CONSIDÉRANT que certains secteurs situés sur la route 169 entre le no civique 444 et le 458, à la hauteur du 542 et face au 555 il y a eu des problèmes de sécurité liés à la poudrierie hivernale;

CONSIDÉRANT que ces problèmes de poudrierie sont causées par le déboisement complet pour l'aménagement de bleuetière;

Il est proposé par monsieur Berthold Allard
et résolu unanimement :

De demander au ministère des Transports de voir à appliquer des mesures d'atténuation des effets de la poudrierie hivernale le long de la route 169 entre les numéros civiques 444 et 555 afin d'améliorer la sécurité des usagers de la route.

15.05.80 *DEMANDE À GREENPEACE : IMPACTS DES ACTIONS
PRISES À L'ENCONTRE D'ENTREPRISES DE
PRODUCTION*

CONSIDÉRANT la prise de position par de nombreux élus et parties prenantes dans le litige entre Greenpeace, la compagnie forestière Produits Forestiers Résolu (PFR) et des effets sur les acteurs des régions et les collectivités forestières;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc et d'autres municipalités soutiennent qu'il est important de signifier à Greenpeace les effets de leurs actions sur la durabilité des générations présentes et futures;

CONSIDÉRANT QUE l'industrie forestière, dont Produits Forestiers Résolu, tout comme toutes les entreprises forestières québécoises, doivent respecter des normes gouvernementales et environnementales très strictes et obligatoires;

CONSIDÉRANT QUE la ressource forestière est exploitée et gérée dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement durable des forêts vise à maintenir ou à améliorer la santé à long terme des écosystèmes forestiers afin d'offrir aux générations d'aujourd'hui et de demain les avantages environnementaux, économiques et sociaux que procurent ces écosystèmes;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) du Québec apporte un soin jaloux à l'évaluation de la performance forestière et environnementale et que l'accès à la matière ligneuse en forêt publique est un privilège accordé à un nombre restreint d'organismes, d'entreprises forestières et d'usines de transformation du bois.

CONSIDÉRANT QUE ceux qui jouissent de ce privilège doivent s'acquitter de certaines obligations, notamment celles de s'assurer que la récolte des bois respecte les indicateurs de performance établis par ce dernier;

CONSIDÉRANT QUE le MRNF a mis en place un outil précieux pour la mise en œuvre du nouveau régime forestier, soit un système de gestion environnementale et d'aménagement durable des forêts;

CONSIDÉRANT QUE ce système permet de réduire les impacts de ces activités d'aménagement forestier sur l'environnement par la mise en place, dans toutes les régions du Québec, de mécanismes de gestion rigoureux;

CONSIDÉRANT QU'en 2005, le MRNF a adopté onze Objectifs de Protection et de Mise en Valeur (OPMV) des ressources du milieu forestier qui ont été intégrés aux plans généraux d'aménagement forestier (PGAF) de 2008-2013 et que chaque unité d'aménagement forestier a des objectifs qui devaient être atteints par la réalisation d'activités d'aménagement forestier;

CONSIDÉRANT QUE le MRNF a étudié ces activités dans le but de vérifier si les modifications avaient des effets néfastes sur l'environnement forestier ;

CONSIDÉRANT QUE, par sa réglementation, le Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP) du Québec s'est employé à trouver les moyens pour y remédier;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a adopté une politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier;

CONSIDÉRANT QUE cette politique encadre la tenue des consultations publiques que le ministre des Ressources naturelles tient compte auprès de la population du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la forêt, au Québec tout comme ailleurs, contribue largement à l'économie, à la vie sociale et à des mesures de conservation et de protection de la planète ;

CONSIDÉRANT QUE dans l'ensemble des régions au Québec, la forêt, c'est le pain et le beurre des citoyens qui l'habitent et que nous en prenons un soin jaloux pour les générations futures.

EN CONSEQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François Théberge,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc demande formellement :

- Que Greenpeace évalue dorénavant les impacts de leurs actions sur les travailleurs, leurs familles et les régions, dans leur campagne de boycottage de produits provenant de la transformation par les industriels forestiers du Québec de la matière ligneuse et de la forêt;
- Que Greenpeace trouve des solutions par des pourparlers afin de mettre un terme aux effets désastreux sur l'économie de plusieurs régions du Québec, dans leur litige envers cette industrie; et,

- Que soit transmise une copie de la présente résolution à :
 - M. Philippe Couillard, député du comté Roberval et Premier ministre du Québec
 - M. Jean-Pierre Boivin, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine

** *LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE*

À 20h50, monsieur François Théberge propose la levée de l'assemblée. Acceptée à l'unanimité.

Yvan Pilote, maire

Régis Martin, secrétaire-trésorier